

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 JUIN 2011

Date de Convocation : 20 juin 2011

L'an deux mille onze, le vingt sept juin, à 20 H 30, le Conseil Municipal de Bovelles s'est réuni au lieu habituel de ses sessions sous la présidence de Monsieur DHONDT Denis, Maire.

Etaient présents : Mme CABOCHETTE Sylvie.
MM. BELLETTRE Michel, GUILBERT Roger,
DELMAS Bertrand, LEU Grégory, PASCAUD Sébastien,
VANDOO LAEGHE Noël.

Etaient absents excusés: Mme GADRÉ Chantal.
MM. BOUCHER Eric.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 AVRIL 2011

Lecture du compte rendu de la réunion du 27 avril 2011.
Approbation à l'unanimité des présents par le C.M.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS PERGAUD DE BOVELLES

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide de participer à la classe de mer 2011 qui s'est déroulée du 09 au 14 mai 2011 à CAROLLES, en accordant une subvention exceptionnelle d'un montant de 350 euros à l'école élémentaire Louis Pergaud de Bovelles et qui sera verser directement à l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public d'Eure et Loir (les PEP 28) pour couvrir une partie des frais.

Cette dépense sera inscrite au budget communal et imputée au chapitre 65, article 6574 (subventions de fonctionnement - autres personnes de droit privé).

ACHAT DE CHAISES, DE TABLES ET DE STORES POUR L'ECOLE DE BOVELLES

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide :
- d'acheter 15 chaises et 15 tables pour équiper la classe de grande section maternelle et CP de l'école de Bovelles, à la société DELAGRAVE à MARNE LA VALLEE, pour la somme de 1932,70 € H.T soit 2311,51 € T.T.C.

Cette dépense sera imputée en investissement à l'article 2184 (Mobilier) et prévue au budget communal 2011.

- d'acheter et de faire poser 5 stores intérieurs à l'école par la société SODICLAIR à ROUBAIX pour la somme de 1315,00 € H.T soit 1572,74 € T.T.C.

Cette dépense sera imputée en investissement à l'article 2181 (Installations générales, agencements et aménagements divers) et prévue au budget communal 2011.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2011 – VIREMENT DE CREDITS EXERCICE 2011 N°1/2011

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2011 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les ouvertures complémentaires de crédits ci-après :

OBJETS DES DEPENSES : Subvention exceptionnelle à l'école de Bovelles (PEP – Classe de mer); Inscription des travaux concernant le bâtiment technique réalisé par la commune en travaux de régie; Régularisation travaux de régie pour équilibrer le BP 2011 déjà voté.

Diminution sur crédits déjà alloués :

* Chapitre 011, Article 61522 (Entretien de bâtiment) – Somme de : moins 350,00 euros

Augmentation des crédits :

* Chapitre 65, Article 6574 (Subvention de fonctionnement – Autres personnes de droit privé) Subvention exceptionnelle à l'école de Bovelles (PEP Classe de mer) – Somme de : plus 350,00 euros

* Chapitre 042, Article 722 (Immobilisations corporelles) – Somme de : plus 16 821,00 euros

* Chapitre 040, Article 21318 (Autres bâtiments publics) – Somme de : plus 16 821,00 euros

* Chapitre 040, Article 2312 (Terrains) – Somme de : plus 1 500,00 euros

Parallèlement le chapitre 023 (Virement à la section d'investissement) se verra augmenter de plus 16 821,00 euros et le chapitre 021 (Virement de la section de fonctionnement) se verra lui aussi augmenter de plus 16 821,00 euros.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'opérer les ouvertures complémentaires de crédits ci-dessus.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA SOMME

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale de la Somme dont la commune de Bovelles est concernée en tant que membre des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à savoir le SIER de la région de MOLLIENS-DREUIL et le SISCO d'AILLY-SUR-SOMME.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable au projet,
- demande la dissolution du SIER de la région de MOLLIENS-DREUIL le plus rapidement possible, celui-ci n'ayant plus de compétence.
- accepte la fusion du SISCO d'AILLY-SUR-SOMME avec celui du SIVOS de Picquigny pour n'en former plus qu'un.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2ème CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux remaniements du Syndicat Intercommunal Scolaire, il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique territorial 2ème classe à temps non complet afin d'effectuer le ménage à l'école de Bovelles.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique territorial 2ème classe pour assurer l'entretien de l'école de Bovelles, à compter du 1^{er} septembre 2011, et fixe la durée hebdomadaire de ce poste à 3,15 heures hebdomadaire.

DELIBERATION MODIFIANT ET FIXANT LE TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET ET NON COMPLET

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

1. APPROUVE à compter du 1^{er} septembre 2011 :

- le tableau des emplois permanents à temps complet de la collectivité

- le tableau des emplois permanents à temps non complet de la collectivité, comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois
Filière technique Adjoint technique	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	1 temps complet

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative Adjoint administratif (exerçant les fonctions de secrétaire de mairie)	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1 à raison de 14/35ème
Filière technique Adjoint technique	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	1 à raison de 4/35ème
Filière technique Adjoint technique	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	1 à raison de 3,15/35ème

2. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**ADHESION DE LA COMMUNE DE BOVELLES AU SISCO DE « PISSY »
REGROUPANT ACTUELLEMENT FERRIERES, GUIGNEMICOURT, PISSY, SEUX,
BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT**

Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal Scolaire de Bovelles, le Conseil Municipal décide et demande à l'unanimité des présents le rattachement de la commune de Bovelles au SISCO existant de Ferrières, Guignemicourt, Pissy, Seux, Briquemmesnil-Floxicourt, à compter de la rentrée scolaire 2011-2012 soit au 1er septembre 2011.

**DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DE BOVELLES AU SISCO DE
PISSY**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation de deux délégués titulaires au Syndicat Intercommunal Scolaire de Pissy.

Monsieur DHONDT Denis et Monsieur LEU Grégory se sont portés candidat. Ayant obtenu la majorité absolue, ils ont été proclamés délégués titulaires.

**DISSOLUTION DU SISCO DE BOVELLES, CLAIRY-SAULCHOIX, CREUSE,
SAISSEVAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'assemblée du SISCO de Bovelles, Clairy-Saulchoix, Creuse, Saisseval a décidé de dissoudre son Syndicat en date du 1er septembre 2011.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte la dissolution du Syndicat Intercommunal Scolaire de Bovelles, Clairy-Saulchoix, Creuse, Saisseval.

SIER MOLLIENS-DREUIL : MODIFICATION DES STATUTS

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération du Comité du SIER MOLLIENS-DREUIL en date du 31 mai 2011 approuvant une modification statutaire du SIER MOLLIENS-DREUIL et les nouveaux statuts proposés.

Cette modification statutaire porte essentiellement sur l'élargissement de la compétence obligatoire du SIER (électricité) à des compétences à caractère optionnel autres que le gaz et l'éclairage : signalisation lumineuse, maîtrise de la demande en énergie, distribution de chaleur, communications électroniques et systèmes d'informations géographiques.

Monsieur le Maire précise que cette modification permettra au SIER, en s'appuyant, comme cela se fait déjà en électricité, gaz ou éclairage, sur les moyens mis en place par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, d'exercer pour les communes qui le voudraient une ou plusieurs de ces compétences optionnelles.

Monsieur le Maire précise qu'après cette modification des statuts, le SIER ne pourra exercer l'une de ces nouvelles compétences optionnelles à la place de la commune qu'à condition que la commune délibère pour expressément lui transférer la compétence.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts proposés par le SIER MOLLIENS-DREUIL qui ont déjà été approuvés par le Comité du SIER le 31 mai 2011.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Terrain de sport :**

Des aménagements sont à prévoir pour sécuriser l'accès au terrain de pétanque à savoir la pose de poteaux pour délimiter l'emplacement. Une barrière sera également installée afin d'interdire tout accès au terrain.

- **14 juillet 2011 :**

Sont à prévoir pour cette manifestation : la préparation des jeux de l'après-midi, la retraite aux flambeaux, le feu d'artifice.

Le Maire,

Les Adjointes,

Les Conseillers,